

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du

L'an 2023 et le 16 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

Présents : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, REGNAULD Virginie, MM : FORGET Nicolas, GODET Roger, RAVAND Jean-Claude, ROUZIER Thomas, SENEGON Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOURDAIS Isabelle à M. FOUCHARD Mikaël

Absent(s) : Mme DUGAST Mireille, MM : CRAVEIA Jacques, CROUILLERE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : Mme REGNAULD Virginie

Personnes extérieures : Mr Alain LEBRUN

Délibération N° 2023-37- (10 pour)

Objet de la délibération : Droit de préemption urbain / Déclaration d'intention d'aliéner

Propriété M. BEAUDRON Vincent

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Bénédicte BARBE-TEILLOT, Notaire à Conlie, concernant l'immeuble cadastré section AB n°27 et 38, d'une superficie de 471 m², appartenant à M. BEAUDRON Vincent et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

Délibération N° 2023-38 (9 pour- 1 contre)

Objet de la délibération : Prix fixé du terrain communal

La commune est propriétaire du terrain qui se trouve dans le centre bourg et nouvellement cadastré AB 114 qui a fait l'objet d'un bornage, il a été décidé de vendre cette parcelle au prix de 40 000 €.

Délibération N° 2023-39 (10 contre)

Objet de la délibération : Adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un contrat d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (I.R.V.E.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet du Département de mise en place d'un groupement de commandes pour la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal n'est pas favorable à ce projet.

Délibération N° 2023-40 (en cours)

Objet de la délibération : Zone définie Loi d'accélération des EnR

Mr le Maire précise que la présente délibération constitue qu'une proposition servant de base à la concertation

- photovoltaïque pour toiture

- trackers uniquement pour exploitations agricoles à revoir lors d'un prochain conseil pour zone à définir

Délibération N° 2023-41 (10 pour)

Objet de la délibération : Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association Bouquins & Cie d'un montant de 151.40 €

Délibération N° 2023-42 (10 pour)

Objet de la délibération : Changement prestataire pour le contrôle de l'assainissement collectif lors d'une vente immobilière.

Le Maire informe le Conseil municipal que s'agissant de l'assainissement collectif qu'il est de notre compétence et que la mairie est sollicitée régulièrement par les notaires lors de vente immobilière, Qu'il est souhaitable de rendre obligatoire le contrôle de conformité lors d'une vente immobilière pour vérifier l'homologation des raccordements privatifs au réseau collectif.

Considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public, le Conseil Municipal, décide de rendre obligatoire le contrôle des installations et le raccordement au réseau public à l'occasion de toute vente d'un bien immobilier ou de tout nouveau branchement.

décide de désigner l'entreprise LEVRARD (et non pas la SAUR comme évoqué au conseil municipal du 11 avril 2023) pour assurer ce contrôle et que la prestation sera facturée directement au propriétaire.

Délibération N° 2023-43 (10 pour)

Objet de la délibération : Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024 pour les travaux de vidéo protection

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter un dossier de demande de subvention DETR concernant la vidéo protection

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la prévention, pour dissuader par la présence d'une vidéo surveillance permanente et pour prévenir et lutter contre tout acte d'indiscrétions récurrentes

La commune demande donc le montant d'une subvention à hauteur de 50 %

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative.

Le conseil après en avoir délibéré autorise Mr le Maire à

- déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier
- sollicite une subvention DETR au taux de 50 % du montant de la dépense,
- désigne Mr le Maire comme référent de la commune pour le suivi de cette opération.

Délibération N° 2023-43 (10 pour)

Objet de la délibération : Instauration d'une prime pouvoir d'achat

Mr le Maire expose au conseil qu'un dispositif de prime pouvoir d'achat pour les collectivités locales est paru par décret

La prime est instaurée de manière exceptionnelle.

Le projet de délibération est soumis au CST (Comité Social Territorial) du centre de gestion.

Questions diverses :-

- Tarif salle polyvalente : augmentation du coût de location pour le prochain conseil

Le Maire clôt la séance à 20 h 50